



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 12226

### Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le projet de suppressions d'emplois au centre de distribution de Cherbourg principal. Dans le département de la Manche, La Poste a équipé le centre de tri de Saint-Lô d'un lecteur optique. Cet équipement pourrait permettre de réduire à 35 heures le travail hebdomadaire des salariés et de maintenir ainsi les emplois dans leur intégralité. C'est le choix inverse que fait la direction départementale. Au moment où le Gouvernement se mobilise contre le chômage et appelle tous les acteurs économiques à en faire de même, il n'apparaît pas concevable que le service public La Poste prenne des décisions allant dans le sens contraire. Il semble précipité de prendre toute décision avant que la loi sur les 35 heures ne soit adoptée et que le Gouvernement fasse publiquement savoir les conséquences qu'il en tire. En conséquence, il lui demande d'intervenir auprès des autorités départementales de La Poste à Cherbourg afin que celles-ci suspendent les projets de suppressions d'emplois en cours et qu'une véritable réflexion s'engage, le moment venu, avec les organisations syndicales et les représentants du personnel.

### Texte de la réponse

Une nouvelle organisation du service de la distribution du bureau de Cherbourg Principal, sans relation aucune avec l'existence du lecteur optique du centre de tri de Saint-Lô, doit en effet être mise en place à compter du 4 mai 1998. Elle s'inscrit dans le cadre d'une redistribution de la charge de travail entre l'ensemble des facteurs et d'une mise en service de casiers de tri modulaires. Ce nouveau matériel ainsi que l'utilisation de nouvelles méthodes de tri permettent en effet de réduire de manière significative les travaux intérieurs effectués par les facteurs et d'améliorer sensiblement leurs conditions de travail. Cet aménagement interne à La Poste, réalisé en concertation avec le personnel du bureau de Cherbourg, ne modifiera en rien la qualité du service offert à la clientèle, qui continuera d'être desservie chaque jour comme à l'accoutumée. Il n'empêchera pas non plus la mise en oeuvre, le moment venu, d'une nouvelle organisation prenant en compte les dispositions retenues dans la loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail. Par ailleurs, soucieuse d'apporter à sa clientèle des prestations sans cesse améliorées, La Poste de la Manche a procédé récemment à la transformation du guichet annexe d'Octeville - les Provinces en bureau de plein exercice. Cette mesure, qui s'est accompagnée de la nomination d'un chef d'établissement et de la dotation de moyens supplémentaires, permet ainsi d'offrir aux habitants de cette zone sensible de l'agglomération de Cherbourg un meilleur accueil et des horaires d'ouverture plus larges. La Poste adapte ses organisations pour assurer au mieux ses missions de service public et répondre aux attentes de ses clients.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Paul](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (8<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12226

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé** : industrie  
**Ministère attributaire** : industrie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 mars 1998, page 1751

**Réponse publiée le** : 18 mai 1998, page 2795